

CHARTE DE L’ASSOCIATION AVISO MONTPELLIER

Adoptée en Assemblée Générale le 28 mars 2006 et actualisée par l’Assemblée Générale du 27 mai 2019

L’Association AVISO fait sienne *l’éthique des droits de l’Homme*. Elle reconnaît en particulier le droit à la dignité pour chacun, quelle que soit son origine, quel que soit son parcours.

L’engagement des membres d’AVISO est *un acte citoyen*. Ils entrent dans une relation d’aide entre égaux, exprimant ainsi leur solidarité.

Les membres de l’Association sont à l’écoute des personnes détenues ou des familles, avec discrétion et tolérance, en respectant scrupuleusement la confidentialité des propos qui leur sont confiés.

Dans leurs activités au sein de l’Association, les membres de l’Association respectent une totale *neutralité*. Ils s’abstiennent de prises de positions ou de comportements pouvant faire douter de la neutralité de l’Association.

Les membres de l’Association gardent à l’esprit que *la prison est un lieu à part* : ils respectent son Règlement Intérieur et observent un devoir de réserve. Ils gardent une juste distance face au personnel de l’Administration Pénitentiaire. Les membres de l’Association ne sont pas des auxiliaires de la Justice. De par leur bénévolat, ils contribuent à un apport d’humanité.